

[Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif] (D.031)

1-Définition	<i>Dimension Développement durable</i>	◆ Sans objet
	<i>Finalité</i>	◆ Indicateur descriptif du service, qui permet d'apprécier sa taille et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.
	<i>Définition</i>	◆ Nombre estimé des habitants dans le périmètre des zones d'assainissement non collectif constituant le service
	<i>Unité</i>	◆ Habitants
	<i>Fréquence de détermination</i>	◆ Annuelle. Le nombre des habitants pour l'année n est le nombre d'habitants qui peut être estimé au titre de l'année n en fonction des données disponibles au 31/12 de cette année n.
	<i>Domaine d'application possible (activités et périmètre géographique)</i>	◆ Seuls les services d'assainissement non collectif sont concernés. Dans le cas où l'assainissement non collectif ne couvre pas la totalité du territoire de la collectivité, cet indicateur n'est pas calculé si la délimitation des zones d'assainissement collectif et des zones d'assainissement non collectif n'a pas été réalisée.
2- Calcul	<i>Données nécessaires</i>	◆ Dans le cas où l'assainissement non collectif couvre la totalité du territoire de la collectivité : population permanente et saisonnière des communes, indiquée par les mairies (statistiques officielles). Elle est établie à partir de la population issue des enquêtes de l'Insee et mise à jour par les mairies ◆ Dans le cas où l'assainissement non collectif ne couvre pas la totalité du territoire de la collectivité : étude de zonage, et nombre et importance des constructions réalisées dans les zones d'assainissement non collectif depuis la date d'achèvement de l'étude de zonage.
	<i>Producteur des données</i>	◆ Collectivité responsable du service
	<i>Echelle de calcul</i>	◆ L'indicateur est calculé pour chaque service d'assainissement non collectif
	<i>Règles de calcul</i>	◆ Dans le cas où l'assainissement non collectif couvre la totalité du territoire de la collectivité, on additionne les populations des communes ◆ Dans le cas où l'assainissement non collectif ne couvre pas la totalité du territoire de la collectivité, on retient le nombre d'habitants indiqué par l'étude de zonage la plus récente, majoré par le nombre estimé des habitants des nouvelles constructions réalisées à l'intérieur des zones d'assainissement non collectif depuis l'achèvement de l'étude de zonage. En pratique, sauf si une nouvelle étude de zonage vient d'être réalisée, l'évaluation du nombre d'habitants disposant d'un assainissement non collectif pour l'année n est égal à l'évaluation pour l'année n-1 majorée du nombre estimé des habitants des nouvelles constructions réalisées au cours de l'année n-1 ◆ Le nombre des habitants des nouvelles constructions est déterminé en fonction de la capacité des installations d'assainissement non collectif équipant ces nouvelles constructions.
	<i>Recommandations pour la maîtrise de la qualité des données</i>	◆ Il est recommandé de tenir à jour un fichier des nouvelles constructions équipées d'un assainissement non collectif, et du nombre d'habitants correspondant
	<i>Degré de confiance</i>	◆ Le degré de confiance de l'indicateur est à établir en suivant la méthodologie présentée en annexe. Cette méthode permet au producteur de données d'évaluer le niveau de fiabilité du processus de production de l'indicateur.
	<i>Règles de consolidation à une échelle supérieure à celle de calcul</i>	◆ La consolidation s'opère par addition des populations pour des services de même nature (assainissement non collectif).
3-Interprétation au niveau local	<i>Données contextuelles</i>	◆ Sans objet
	<i>Indicateurs liés</i>	◆ Sans objet
	<i>Règles pour</i>	◆ Pour interpréter les résultats, on s'attachera à respecter la notion d'écart significatif présentée dans l'annexe relative au degré de confiance.

	<i>l'interprétation au niveau local</i>	
4- Recommandations pour la comparaison des résultats entre services	<i>Différences de contexte</i>	◆ Sans objet
	<i>Effets méthodes</i>	◆ Les études de zonage ainsi que les méthodes utilisées par les différentes mairies concernées pour traiter les données issues de l'INSEE peuvent influencer sur le résultats.
	<i>Prise en compte du degré de confiance</i>	◆ Pour comparer les résultats entre services, on s'attachera à respecter la notion d'écart significatif présentée dans l'annexe relative au degré de confiance.